

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SAMEDI 7 JANVIER 2017 A 9 H – SALLE DES FETES DE BIARS SUR CERE

ORDRE DU JOUR

Affaires générales

- Installation du conseil communautaire - Désignation d'un secrétaire de séance
- Election du Président ou de la Présidente
- Validation des travaux du Comité de pilotage mis en place avant la fusion/extension : nom, siège, organisation territoriale et gouvernance de la nouvelle communauté de communes
- Fixation du nombre de Vice-Président(e)s
- Elections des Vice-Président(e)s
- Modalités de constitution du bureau - Election des membres
- Lecture de la charte de l' élu local
- Délégations consenties au Président ou à la Présidente par le Conseil Communautaire
- Autorisation organisation réunions conseil communautaire en dehors du siège
- Modalités de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Election des membres commissions pour les Marchés A Procédure Adaptée
- Election des représentants dans les divers syndicats et autres organismes extérieurs: SYDED du Lot, Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du pays de Gourdon, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Pôle d'Equilibre Territorial Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne - Comité syndical et comité de programmation, Syndicat d'Aménagement Numérique Lot Numérique, Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot, Syndicat Mixte du Parc d'Activités du Haut Quercy, Syndicat Mixte de Gestion du site d'Uxellodunum, Syndicat Mixte scolaire et périscolaire RPI Thégra Lavergne, Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique du canton de Bretenoux (SMIVU Voirie), EPIC Office de tourisme, Association pour le Développement par la Formation des Projets Acteurs Territoires (ADEFPAT)...

- Convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes et convention avec le CDG 46 pour la dématérialisation des actes et des marchés publics, pour l'hébergement du site internet et la messagerie
- Reprise des contrats et marché en cours (anciens EPCI, syndicats, EPIC) - Autorisation signature avenants

Affaires financières

- Indemnités de fonction du Président ou de la Présidente et des vice-Président(e)s
- Indemnités de conseil du receveur
- Institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M)
- Perception de la taxe T.E.O.M en lieu et place du syndicat mixte qui l'a instituée
- Dispositif de lissage de la T.E.O.M
- Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2017
- Suppression de l'exonération de la TEOM pour les locaux situés hors du périmètre du service de collecte des ordures ménagères
- Reprise des emprunts des communautés de communes fusionnées, *du SMPVD et du SICTOM Haut Quercy Dordogne*
- Création d'un Budget Annexe GEMAPI
- Création des régies de recettes et d'avances : Marais de Bonnefont ; service périscolaire secteur Vayrac ; pour Bretenoux : ALSH, cyberbase, soirées théâtre, activités culturelles, sorties et ateliers divers, gîte Teyssieu, médiathèque-ludothèque, centre culturel, délivrance copies au centre social, vente buvette-snack et objets divers ; Pays Art et Histoire, Taxe de séjour
- Vote des tarifs taxe de séjour
- Convention financière avec l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne
- Convention avec le Département pour la taxe de séjour
- Adhésion au P.E.T.R : autorisation d'un acompte de la contribution à hauteur de 23 000€

- Commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T) : composition
- Autorisation mandatement dépenses investissement avant vote budget hors RAR

Gestion du personnel

- Création des postes tableau des effectifs et des emplois – transfert des agents statutaires et contractuels de droit public et privé vers la nouvelle communauté
- Recrutement de personnels contractuels
- Engagement de vacataires
- Principe et modalités d'accueil de stagiaires
- Extension du contrat d'adhésion au comité national d'action sociale aux agents issus du Sictom Haut Quercy Dordogne
- Adhésion au service de médecine préventive
- Prise en charge des frais de déplacement des agents de la Communauté de communes Causses et vallée de la dordogne – Cère et dordogne – Sousceyrac en quercy

Urbanisme

- Compétence urbanisme au 1^{er} janvier 2017 - Reprise des procédures d'évolution des documents d'urbanisme en cours
- Instauration Droit de Préemption Urbain sur le territoire communautaire - Délégation au Président
- Demandes de dérogations au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT approuvé
- Conventions avec les communes pour la planification dans le domaine de l'urbanisme et pour le service ADS -Vote tarifs

Développement économique

- Cession parcelle de terrain ZA de Gagnac sur Cère